

Forum : Forum migrations

Thématique : Existe-t-il des limites à la liberté de circulation ?

Nom du/de la Citoyen.ne : Perrin-Gauvin Jeanne

<p>Situation familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="radio"/> Marié/en couple <input type="radio"/> Célibataire <input checked="" type="radio"/> Avec enfants, si oui combien : 2 	<p>Niveau d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="radio"/> Primaire <input type="radio"/> Secondaire <input type="radio"/> Universitaire
---	--

1. De quelle manière êtes-vous concerné.e par le sujet ?

Je m'appelle Jeanne Perrin Gauvin, j'ai 28 ans et je suis une réfugiée Rohingya. Je vis depuis 7 ans dans le camp de Cox's Bazar, au Bangladesh, après avoir fui les violences massives commises contre ma communauté en Birmanie. Comme près d'un million de Rohingyas, je n'ai pas de nationalité reconnue, je n'ai pas de passeport et je n'ai pas le droit de circuler librement.

Chaque jour, je ressens dans ma chair les limites imposées à la liberté de circulation : nous sommes confinés dans un camp surpeuplé, sans possibilité de travailler légalement ni de poursuivre des études au-delà du primaire. Mes enfants grandissent privés de droits fondamentaux. L'ONU a qualifié la situation des Rohingyas de "nettoyage ethnique", et pourtant, nous restons enfermés dans un espace clos, dépendants de l'aide humanitaire, avec très peu de perspectives d'avenir.

Cette restriction de circulation ne concerne pas seulement mon peuple. Dans le monde, plus de 120 millions de personnes sont déplacées de force selon l'ONU en 2024. Les guerres (Syrie, Ukraine, Soudan), les persécutions (comme celles subies par les Rohingyas) et les catastrophes climatiques forcent des millions de familles à tout quitter. Mais au lieu de trouver refuge, elles se heurtent à des murs, à des refoulements illégaux aux frontières (plus de 2 000 morts en Méditerranée en 2024), ou à des politiques de détention prolongée.

Ces barrières ne protègent pas seulement les États : elles brisent des vies. En tant que réfugiée, je représente un visage concret de cette privation de liberté. Mon histoire montre que la liberté de circulation, pourtant inscrite dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, reste un droit systématiquement violé.

2. Que proposez-vous à votre échelle ?

À mon échelle, je n'ai pas beaucoup de moyens, seulement ce que j'ai appris à l'école primaire et ce que la vie m'a donné. Dans le camp, j'enseigne aux enfants du voisinage l'alphabet et les chiffres pour qu'ils ne perdent pas le goût d'apprendre. Avec d'autres femmes, nous nous retrouvons pour apprendre ensemble à écrire nos noms et quelques mots d'anglais. Nous avons aussi fabriqué un petit tableau noir à partir d'une planche et de craie donnée par une ONG : ce n'est pas une école, mais c'est un endroit où nos enfants se sentent élèves. Je participe aussi à une petite bibliothèque improvisée, faite de livres usés collectés auprès des volontaires.

Quand une distribution arrive, j'aide les personnes âgées à comprendre les cartes de rationnement, et parfois je traduis quelques mots pour ceux qui ne savent ni le birman ni l'anglais. Avec mes voisines, nous avons aussi mis en place un petit système d'entraide : chacune partage ce qu'elle sait, que ce soit cuisiner, coudre ou planter quelques légumes derrière les tentes. Ces gestes sont modestes, mais ils nous rappellent chaque jour que nous ne sommes pas seulement des victimes, nous sommes encore capables de bâtir, même au milieu des barbelés.